



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 49 - AOÛT 2004

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B
1000 Lausanne 19

Retour : SPV, Ch. des
Allinges 2, 1006 Lausanne
paraît 4 à 6 x l'an

Budget 2005

**ATTAQUES SANS PRECEDENT !
plus de pénibilité ...
à moindre salaire !**

Enveloppe DGEO: -3% ... + Non prise en compte de la
démographie :-2% ... + Coupes dans les institutions
subventionnées... et coupes de 30% sur la formation continue ...

conséquences

- Encadrement, animation, professionnalisme péjorés !
- Effectifs des classes augmentés ! - Nombre de postes d'enseignants réduits ! - Accompagnement diminué pour l'intégration d'élèves en grande difficulté !...

contrepartie et récompense...

**Non indexation + baisse de la
progression salariale !**

**INFORMATION-MOBILISATION
9 septembre 2004**

**Salle des Cantons, Buffet de la Gare
Lausanne**

**19h00 : AG enseignants
20h15 : AG public et parapublic**

comité cantonal SPV

En août 2005 devraient intervenir les modifications en matière d'évaluation du travail des élèves, adoptées par le Grand Conseil, suite au retrait de l'initiative sur les notes.

La SPV reste très attentive à l'évolution du dossier. A ce propos, on trouvera ci-dessous la lettre envoyée à Mme la Cheffe du département Anne-Catherine Lyon, en juillet dernier.

Le Comité SPV



Lausanne, le 7 juillet 2004

Madame
Anne-Catherine LYON
Cheffe du DFJ
Rue de la Barre 8
1014 LAUSANNE

Articles légaux relatifs à l'évaluation, modifiant la Loi scolaire, adoptés le 15 juin 2004 par le Grand Conseil. Déclinaisons réglementaires à venir de ces articles, calendrier, dispositions et documents nouveaux y relatifs.

Madame la Cheffe du département,

La SPV se félicite du fait que les débats initiés par vous-mêmes et vos services en réponse à l'initiative *Des notes pour une école transparente* aient pu aboutir à l'adoption des articles proposés par le Conseil d'Etat au titre de contre-projet.

La SPV vous remercie par ailleurs d'avoir fait très bon accueil à ses positions et contributions relatives à cette question.

Aujourd'hui, la SPV se permet de vous interpellier sur les éléments suivants:

- Lors de l'AD du 27 mai dernier, la SPV a notamment réaffirmé, par le biais d'une prise de position que, si elle pouvait apporter son soutien au contre-projet, elle ne manquerait pas pour autant de vigilance. Dès lors, la SPV demande au DFJ d'être consultée formellement lors de la rédaction des articles réglementaires et des dispositions d'application de ceux-ci (en particulier des conditions de promotion et des futurs « nouveaux » documents).
- De plus, la SPV se permet d'insister sur 4 des thèses adoptées le 10 décembre 2003, dans lesquelles elle demandait, une fois de nouvelles dispositions adoptées:
 - la convocation des enseignants en conférence générale obligatoire afin d'affirmer publiquement les volontés nouvelles ;
 - la production d'un bref texte de référence sur l'évaluation, clair, unique et stable à l'usage des enseignants vaudois, cadre général prescriptif qui n'autorise qu'une part d'interprétation la plus faible possible ;
 - l'engagement à faire respecter les prescriptions à tous les niveaux hiérarchiques, notamment vis-à-vis des directions ;
 - la définition claire de dispositions transitoires pour un passage rapide des actuelles prescriptions aux nouvelles.

A ce dernier propos, et après étude de diverses hypothèses, le Comité cantonal de la SPV propose de basculer l'ensemble du système en une seule fois, sans aucune exception ou dérogation. Le plus tôt possible, mais sans précipitation. L'idéal étant la rentrée d'août 2005, mais à la condition expresse que l'ensemble des dispositions d'application et des documents puissent être disponibles et stabilisés (carnet d'information des élèves, documents de référence destinés aux enseignant-es, documents d'information aux parents, notamment).

Dans la certitude que vous saurez faire, une fois encore, un accueil favorable aux demandes de la SPV, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe du département, nos salutations respectueuses.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Jacques Daniélou, Président

EDITORIAL

Jacques Daniélou, Président de la SPV

Statut et conditions de travail : Attaque sans précédent !

Toujours plus de pénibilité ...

Le 7 juillet dernier, le Conseil d'Etat présentait les grands axes de sa volonté d'«assainissement des finances» et les perspectives y relatives pour ces trois prochaines années.

En ce qui concerne l'école obligatoire, la donne est simple : confirmation de la baisse de 3% de l'enveloppe imposée dès avril dernier.

Ainsi, le piège commandé par l'enveloppe se referme. Et, de proximité, la gestion est devenue celle de l'austérité. La lisibilité des coupes est difficile, tant celles-ci sont éclatées. Elles conduisent, dans les établissements, à la loi du plus fort et l'on se dirige tout droit vers l'inégalité de traitement des élèves du canton. Lorsque les chiffres de la rentrée seront publiés, ils montreront que les effectifs ont augmenté et que les périodes d'accompagnement, d'animation, de chef de file ou de maîtrise de classe ont diminué !

Pour rappel, aucun élément de notre cahier des charges n'a été modifié : les contacts avec les parents se font toujours plus tendus, qui mettent les collègues sous pression (plusieurs conférences des maîtres ont réagi à ce propos, relativement à l'orientation de fin de CYT) et les plans d'études n'ont pas été allégés.

Par ailleurs, l'on continue de prôner une intégration des élèves « différents » sans moyens propres à cette ambition (31,5.-/heure offerts généreusement à une personne « pas obligatoirement formée » pour accompagner l'enseignant-e dans la gestion d'un enfant trisomique ou IMC !). Quant à la formation continue, elle revêt l'habit d'un fantôme squelettique!

...pour un salaire toujours plus péjoré !

Autrement dit : *Faites aussi bien, si ce n'est mieux,...et à moindre coût !* Tel est le mot d'ordre du Conseil d'Etat. Et récompense des services rendus : *Les salaires ne seront ni indexés* – encore une perte de 1% de pouvoir d'achat définitif, à ce stade -, *ni vraisemblablement augmentés par le biais des annuités* - progression salariale pourtant statutaire, dont la coupe atteint les plus jeunes d'entre nous !

Ainsi, les attaques sur les postes de travail et sur les salaires continuent, alors même que l'étalement des annuités sur 22 ans, consenti par les signataires de l'accord qui a conduit à la nouvelle Loi sur le personnel (Lpers), doit permettre, à plein régime, de faire gagner à l'Etat plus de 50 millions annuels. Il diminue, par exemple de plus de 100'000 francs le revenu sur une carrière d'instit' !

Les 6000 signataires de l'Appel de juin n'ont pas été entendus. Les revendications des 8000 personnes qui se sont rassemblées en novembre 2003 et les signatures remises alors au parlement n'ont eu que peu d'effet apparent.

Toutes et tous à l'AG du 9 septembre !

En ce temps de rentrée, il s'agit pourtant de ne pas mollir: les faïtières syndicales ont besoin d'une forte mobilisation pour appuyer les négociations à venir.

Ce doit être le cas, en un premier temps, le 9 septembre prochain, date d'une AG d'information et de mobilisation, nécessaire pour préparer la riposte.

Mais aussi lors des Assises romandes de l'éducation, organisées par le SER, le 25 septembre. Le thème en est pile-poil dans la cible : *Ecole, quel contrat social ?* entre questions relatives à l'égalité, l'équité et la justice, mais aussi en regard de son financement !

Questions posées au Conseil d'Etat les réponses seront débattues le 9 septembre lors des Assemblées générales

Salle des Cantons, Buffet de la Gare, Lausanne

Questions posées par la SPV/AVFM, SUD-Education et SSP-groupe enseignants

[...] Nous nous permettons d'interroger votre autorité sur sa propre conception de l'école vaudoise.

Quel est le projet politique de l'école du Conseil d'Etat ?

- Quelles sont les priorités fortes, premières et fondamentales que le gouvernement entend développer dans le projet scolaire vaudois, au regard de la volonté manifeste de redimensionnement qui est la sienne aujourd'hui ?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place afin d'éviter de se diriger vers une configuration sociale qui le conduirait à accroître les prestations sociales d'assistance parce que l'école n'aurait pas les ressources nécessaires pour lutter contre les inégalités ? Pour exemple, à peine cet office créé, la surcharge de l'OPTI est là pour en témoigner, un nombre important de jeunes risquent de se retrouver sur le bord de la route.
- Quand le Conseil d'Etat décidera-t-il d'associer à toute réforme scolaire les crédits d'étude qu'il convient ? Pense-t-il encore initier et promouvoir des réformes sur les plans pédagogiques et organisationnels sans en donner les moyens nécessaires aux acteurs/trices de l'école ? Les conseils d'établissement et le futur plan d'études cadre romand (PECARO) en sont des exemples éclairants, pour ne citer que les réformes les plus récentes.

Quelle est la planification financière de la politique de formation dans le canton de Vaud ?

- A quelles prestations scolaires le Conseil d'Etat envisage-t-il de renoncer, à court, moyen et long termes, en conséquence de sa politique budgétaire ?
- Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer l'égalité de traitement entre les établissements scolaires avec le mode d'allocation des ressources de l'enveloppe pédagogique ? Si celle-ci est revue à la baisse et que les directeurs/trices sont chargé-e-s d'opérer les coupes, comment s'assurer que tou-te-s les élèves du Canton bénéficient des mêmes prestations ? Le Conseil d'Etat entend-il promouvoir des mesures de discrimination positive dévolues aux population scolaires défavorisées ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il renoncer aux dispositions réglementaires en ce qui concerne notamment le nombre d'élèves par classe ?
- Le Conseil d'Etat entend-t-il édicter de nouvelles normes légales et réglementaires relatives à l'accompagnement pédagogique (chefs de file, doyens pédagogiques, animateurs de formation continue, animateurs en informatique notamment) ?

Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat en matière de politique du personnel enseignant ?

- Dans quels délais le Conseil d'Etat compte-t-il appliquer la Lpers à l'ensemble du personnel enseignant ? Il reste à ce jour en effet encore des enseignant-e-s qui possèdent tous les titres légaux et qui ne bénéficient pas d'un contrat de durée indéterminée.
- Le Conseil d'Etat compte-t-il faire en sorte que les enseignant-e-s soient traité-e-s dignement, soit, en particulier, qu'elles et ils soient tou-te-s payé-e-s dans les temps, que leurs contrats correspondent à leur réelle situation d'engagement et que leurs heures supplémentaires soient rémunérées rapidement et correctement ?
- Quelle est la position du Conseil d'Etat concernant la revendication de longue date des associations et syndicats sur la baisse du temps de travail, exprimée par la demande de réduire à 25 périodes pour tou-te-s dans l'école obligatoire, rendue nécessaire par les multiples constats de surcharge et de pénibilité parmi le corps enseignant ?
- Quelle est la réelle volonté du Conseil d'Etat de mettre en place les moyens nécessaires à la revalorisation salariale des enseignant-e-s brevetés, généralistes et semi-généralistes ?
- A l'heure où l'offre de la HEP se réduit comme peau de chagrin et où les subsides sont en passe d'être supprimés, quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin qu'en tant qu'employeur il assure ses obligations légales en matière de formation continue des enseignant-e-s vaudois-e-s (exigence de la Lpers, de la LS et de la LHEP) ?

Questions posées par les faitières FSE/SUD/SSP

[...] Dans ce contexte sombre, où les informations sont aussi nombreuses que partielles et difficilement interprétables dans leur globalité, les organisations syndicales s'adressent au Conseil d'Etat afin de vous poser les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat entend-il maintenir les objectifs de la planification financière, avec atteinte de 9 millions de déficit en 2007?
2. Quels résultats financiers le Conseil d'Etat escompte-t-il des diverses mesures et des chantiers mis en place avant les mesures supplémentaires d'économies liées au résultat des comptes 2003 (réduction structurelle de la masse salariale, suppression des 300 postes, compression systématique du développement des charges liées à l'augmentation de la population, compression et réduction des subventions aux institutions, etc.) ?
3. Quelles économies le Conseil d'Etat compte-t-il réaliser par le biais de mesures de réduction des charges impliquant que les moyens nécessaires ne seront pas donnés au service public pour faire face à l'augmentation de la population et aux besoins qui en découlent ? Quelles seront les conséquences de ces économies sur les prestations, l'emploi et l'intensité du travail?
4. Comment ces économies vont-elles être ventilées entre 2004 et 2007?
5. Quelles seront les conséquences de ces économies sur les prestations, l'emploi et l'intensité du travail ?
6. Quelle est la réduction finale de la masse salariale que le Conseil d'Etat espère réaliser dans le cadre de l'ensemble des mesures envisagées pour atteindre les objectifs de la planification financière, et ce autant pour le secteur public que pour le secteur subventionné ?
7. Quelles sont les suppressions d'emploi que le Conseil d'Etat compte effectuer, dans le contexte précisé à la question précédente, tant dans le secteur public que dans le secteur subventionné ?
8. Quelles sont les mesures sur les prestations et sur les moyens de l'Etat, notamment en matière logistique et d'organisation de l'administration générale, que le Conseil d'Etat envisage?
9. Quelles sont, à partir de la précédente question, les activités et prestations publiques qui vont être supprimées, réduites ou redimensionnées?
10. Le Conseil d'Etat envisage-t-il la fermeture d'unités du service public ou d'institutions subventionnées ou l'externalisation de certaines entités publiques?
11. Le Conseil d'Etat envisage-t-il la décantonalisation d'un certain nombre d'entités publiques, notamment des hospices?
12. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de placer certaines catégories du personnel de l'Etat et/ou du parapublic hors du champ de la Lpers?

Vous pensez partir à la retraite dans les six ans à venir ?

Alors, cette séance d'information organisée par la SPV vous est destinée !

Mercredi 3 novembre à 15 heures, Lausanne

Inscriptions avant le 8 octobre par :

Téléphone : 021/617 65 59, tous les matins et les mercredi et jeudi après-midi
Courriel : spvaud@bluewin.ch Lettre : SPV, Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Sujets abordés : concilier les périodes de décharge avec la date de départ à la retraite, étalement du temps de travail sur la dernière année scolaire, retraite anticipée et sur-anticipée, retraite partielle ?, délai d'annonce, plan financier : calcul de la rente, supplément temporaire, supplément AVS, etc..., VOS QUESTIONS !

Les participants recevront une confirmation du lieu exact de la séance par écrit à fin octobre, ainsi que tous les détails pratiques utiles à cette rencontre.

Jean-Marc Haller, Secrétaire général

23 SEPTEMBRE : JOURNEE SUISSE D' ACTIONS !

MANIFESTE

Toutes et tous solidaires pour la fonction publique – contre le démantèlement des services publics!

Les syndicats ainsi que les associations professionnelles du personnel du secteur public

- constatent,

qu'en rejetant le paquet fiscal lors de la votation fédérale du 16 mai 2004, le peuple suisse s'est clairement prononcé en faveur d'une fonction publique performante.

Les citoyennes et citoyens veulent des services publics de qualité pour toutes et tous et sont prêts à renoncer à des cadeaux fiscaux pour atteindre cet objectif. Ils/elles rejettent la politique de démantèlement de la fonction et des services publics. Néanmoins, le monde politique reste insensible à cette décision du souverain. Les mesures de démantèlement prévues risquent de miner les services publics.

- condamnent

les programmes de démantèlement prévus par la Confédération, les cantons et les communes, qui visent des économies de plus de 9 milliards de francs.

Ces mesures d'austérité touchent des domaines vitaux tels que la santé, la formation, le secteur social, les transports publics ainsi que la sécurité intérieure et extérieure. Elles entraînent une dégradation des prestations, pénalisent les familles, les malades, les personnes âgées et même celles qui touchent un revenu moyen, accentuent l'exclusion sociale et remettent en cause l'égalité des chances.

Le démantèlement prévu de près de 20 000 postes de travail ne péjore pas seulement les conditions de travail du personnel du secteur public. Il aggrave dans l'ensemble la situation tendue du marché du travail et provoque une réduction des prestations. De plus, il menace l'indépendance de la fonction publique.

- s'engagent

pour le droit de la population à disposer de services publics de qualité irréprochable.

Les prestations de service public contribuent de multiples manières à la qualité de vie de la population. Elles soutiennent une évolution durable, empêchent l'exclusion, renforcent la cohésion sociale et interrégionale, créent et assurent des emplois – également dans les régions périphériques. En outre, de bons services publics constituent un facteur décisif pour la place économique suisse.

C'est pourquoi l'État doit garantir les services publics, c'est-à-dire assurer pour la population un approvisionnement en biens et services indispensables. Cela implique les domaines suivants: santé, formation, sécurité sociale, transports, électricité, gaz, eau, communications, protection de l'environnement, sécurité intérieure et extérieure, équipements liés à la culture et aux loisirs.

L'État doit garantir des prestations de services publics sur l'ensemble du territoire. Elles doivent répondre aux critères suivants: sécurité, respect de l'environnement, contrôle démocratique, renforcement de l'identité, proximité par rapport aux citoyen-ne-s, garantie de non-discrimination, haut degré de qualité à des prix abordables.

- lancent un appel pour:

- s'engager pour des services publics performants et mettre un terme à la politique des caisses vides et aux mesures d'économies dévastatrices;

- faire cesser la détérioration des conditions de travail du personnel du secteur public;

- faire retirer immédiatement les programmes de démantèlement prévus et visant des économies cumulées de plus de 9 milliards de francs et, en lieu et place, prendre des mesures pour investir dans la qualité de la fonction publique au service de la population;

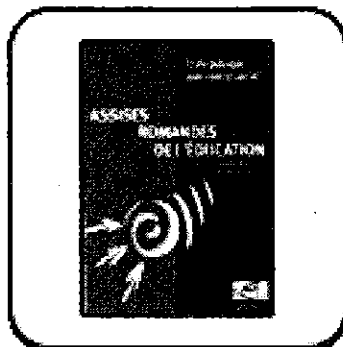
- organiser ensemble la mobilisation en vue de la journée de protestation du 23 septembre contre le démantèlement des services publics.

Les syndicats et organisations signataires du manifeste:

APC (Association du personnel de la Confédération), ASI (Association suisse des infirmières et infirmiers), ASMAC (Association Suisse des médecins-assistant-e-s et chefs de clinique), ASPAS (Association suisse des professionnels de l'action sociale), ECH (Association faïtière des enseignantes et des enseignants Suisses), FSFP (Fédération suisse des fonctionnaires de police), garaNto (Le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière), SER (Syndicat des enseignants romands), SEV (Syndicat du personnel des transports), ssp (Syndicat suisse des services publics), Syna (Syna - Syndicat interprofessionnel), Syndicat de la communication, transfair (Syndicat chrétien du personnel des services publics et du tertiaire de la Suisse), ZV (Fédération centrale du personnel cantonal et communal Suisse)

lancent une campagne commune à l'occasion de la journée d'action et de protestation du 23 septembre 2004 pour empêcher le démantèlement des services publics.

Ecole publique : Quel contrat social?



Au début des années 1960, la moitié au moins des jeunes sortant de scolarité obligatoire entraient directement sur le marché du travail. Aujourd'hui ils ne sont que 5% et courent de gros risques de décrochage social, voire d'exclusion. La globalisation des marchés entraîne nos pays vers une économie toujours plus fondée sur la connaissance et sur la capacité d'apprendre individuellement et collectivement. Cette évolution transforme l'école et pose la question de sa place dans la société : **Ecole publique : quel contrat social ?**

Qualité, égalité, équité à l'école ? L'engagement pour la cohésion sociale.

Dans des sociétés démocratiques fondées sur le principe de l'égalité de droits, l'école publique contribue pourtant à l'inégalité des conditions et à sa légitimation. Quels sont les principes et les critères de justice à l'œuvre à l'école et dans son environnement ? Le débat sur les valeurs d'égalité et d'équité mérite d'être repris aujourd'hui à la lumière des plus récents développements de la réflexion politique d'une part, du changement de la société d'autre part.

Combien la société est-elle prête à payer l'école ?

C'est entendu, les enseignants et les milieux éducatifs n'aiment pas parler d'argent. L'éducation n'a pas de prix. C'est vrai. Mais elle a un coût, dont la couverture suppose que des milliers de contribuables soient disposés à payer leurs impôts. Les dépenses d'éducation ont augmenté de 17,7% entre 1990 et 2001, à pouvoir d'achat constant. Cela peut-il continuer ainsi ? A quelles conditions ? Faire mieux avec moins, est-ce possible ?

Toutes et tous aux Assises romandes de l'Education !

S'inscrire en ligne sous : www.le-ser.ch

Faites adhérer à la SPV les nouveaux enseignants, jeunes diplômés HEP.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'information (au sujet de l'entrée dans la profession, les rapports avec l'employeur, le système salarial, leurs droits et devoirs, les assurances en cas d'accident, maladie, plainte de parents, etc...), n'a pas pu être donnée aux collègues qui ont obtenu leur diplôme de la HEP.

Nous avons pourtant organisé une rencontre. Malheureusement, elle n'a pas été présentée de la même manière par les responsables de la HEP qu'à l'époque des E.N.... et n'a rencontré aucun succès.

Pour cette raison, nous comptons sur votre aide pour approcher ces nouveaux collègues au sein de votre établissement, leur faire connaître l'importance d'appartenir à la SPV et leur annoncer la rencontre organisée spécialement à leur intention en date du mercredi après-midi 29 septembre.

Nous leur parlerons notamment de leur statut professionnel (contrat de durée déterminée, indéterminée, salaire), des questions de protection juridique et d'assurance RC, des grandes options pédagogiques de la SPV et de son implication dans la vie de l'Ecole vaudoise.

A cet égard, on trouvera ci-dessous le bulletin de participation à cette rencontre, pour bon usage et photocopie. Une fois inscrits, ces collègues recevront toutes les informations utiles (lieu exact)

Jean-Marc Haller, Secrétaire général

Bulletin d'inscription à la séance du 29 septembre à 15 heures

A retourner dans les meilleurs délais, au plus tard le 17 septembre, à :

Secrétariat général SPV, Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Nom :

Prénom :

Lieu d'enseignement :

*-Je participerai à votre séance d'information du 29 septembre, mais ne peut pas rester à l'apéritif.

*-Je participerai à votre séance d'information du 29 septembre et à l'apéritif qui suivra.

*-Je serai malheureusement absent-e ce jour-là, mais souhaite recevoir des informations par écrit.

*-Je serai malheureusement absent-e ce jour-là, mais souhaite participer à une séance fixée à une autre date.
Merci de me transmettre une nouvelle date à l'adresse suivante :

Date :

Signature :

***Merci de biffer ce qui ne convient pas !**



DFJ FRONTIER

Plus d'argent, vraiment ?

**With offices in Sacramento and Santa Barbara, DFJ
Frontier invests in seed and early stage technology
companies in California**